

Seuls les titulaires du BEES 1 Spéléologie, du DEJEPS Spéléologie, du DEJEPS Canyonisme issus exclusivement de la formation délivrée par le CREPS ou en possession du BEES 1 Spéléologie, les titulaires des DES JEPS Spéléologie, les stagiaires en cours de formation BEES 1 Spéléologie, les stagiaires cours de formation DEJEPS Spéléologie, les stagiaires en cours de formation DEJEPS Canyonisme au CREPS, les stagiaires en cours de formation DES JEPS Spéléologie, les associations et sociétés peuvent adhérer au SNPSC

Cochez les cases CARTES/BREVETS/QUALIFICATIONS dont vous êtes titulaire.
IMPORTANT - Pour bénéficier de la couverture assurance CONTRAT GROUPE négocié pour vous par le SNPSC dans la mesure où votre (vos) activité(s) entre(nt) dans le cadre des activités assurées. Vous devez au préalable, obligatoirement avoir transmis la copie de ce(s) diplômes au SNPSC.

BEES 1 Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DE JEPS Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DE JEPS Canyoning:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
AMM:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
BEES Escalade :	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres BEES:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
<input type="checkbox"/> BAPAAT :	<input type="checkbox"/> Qualifications fédérales :	<input type="checkbox"/> Autres :

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis. Ci joint un chèque approvisionné libellé à l'ordre du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC)

Date :

Signature de l'adhérent :

DEFINITION DES ACTIVITES ASSUREES

- La spéléologie, y compris la spéléologie glacière, le canyon, la via ferrata, le VTT, la randonnée pédestre, la raquette à neige, l'escalade, canoë, kayak rafting et disciplines associées. **Sous réserve que l'adhérent au SNPSC assuré soit détenteur des brevets lui autorisant la pratique professionnelle de ces disciplines, qu'il communique au SNPSC une copie des diplômes concernés, et qu'il soit détenteur d'une carte professionnelle en cours de validité.**
- Toutes techniques d'alpinisme pour accéder au lieu de l'activité, tyrolienne avec cordes ou câbles, encadrement de parcours aériens forestiers (à l'exclusion de l'exploitation de parcours publics ou privés)
- Toute action de formation théorique et pratique aux techniques d'évolution sur cordes, y compris pour la formation des cordistes, à l'exclusion des travaux d'accès difficile réalisés.

ETENDUE TERRITORIALE

- La garantie s'exerce dans le monde entier sous réserve que la présence, à l'étranger, de l'assuré ou des préposés en mission soit inférieure à six mois.

Il sera adressé à tous les adhérents assurés un exemplaire du résumé du contrat d'assurance en même temps que l'attestation d'assurance.

Cadre réservé au syndicat

Date de La Poste
Banque
N° de chèque
Montant

<input type="checkbox"/> Reçu
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
<input type="checkbox"/> Exemplaire du contrat
<input type="checkbox"/> Fichier

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon
Régi par le Code du travail
Mairie. Place de l'Hôtel de Ville - 26420 La Chapelle en Vercors